

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (📧 OU 📧) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (??) :

- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

- 1) **Redevance** : Une extension de privilèges de la qualification d'instructeur de vol ne sont pas des actes soumis à redevance.
- 2) **FI sous supervision** : Un FI restreint conformément au FCL.910.FI ne pourra pas prétendre aux extensions de privilèges sauf à l'instruction au vol de nuit.
- 3) **FI CPL** : L'expérience peut avoir été effectuée sur d'autres certificats d'instructeurs hélicoptère.
- 4) **FI/ME** : Un pilote qui est déjà FI/ME sur une QT SP ME et souhaite étendre son privilège à une nouvelle QT SP ME doit satisfaire aux exigences demandées au FCL.915(b)(3). C'est-à-dire 15h d'expérience sur la nouvelle QT ME ou une AOC FI sur la nouvelle QT ME.

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence :		Pays de résidence	

Pièces à fournir FI(H) :

- Originale/Copie/Scan de la licence Part-FCL recto/verso.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition d'extension de privilèges FI(H) ».

Condition d'extension de privilèges FI (H) :

2/6. Prérequis (à remplir par le candidat)

FI : Levée de restriction FI(H) (FCL 910.FI(c)(2))	- Au moins <input type="text"/> h (100h minimum) d'instruction au vol sur hélicoptère. - Au moins avoir supervisé <input type="text"/> vols solo (25 vols solo minimum) → Section 5 uniquement.
FI : Extension à une autre QT SP SE ou ME. (FCL 915.FI(b)(3))	- Au moins <input type="text"/> h (15hdv min) en tant que pilote sur la QT utilisé pour l'instruction au vol, dont <input type="text"/> (7h max) sur FFS : <input type="checkbox"/> Oui → Sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées. - OU Évaluation de compétence FI (FCL.935) sur la QT souhaitée → Cf. Section 4 pour plus d'informations. → Indiquer la machine sur laquelle vous souhaitez obtenir le privilège : <input type="text"/>
FI : Extension au privilège CPL (FCL 905.FI(e))	- Au moins <input type="text"/> h (200h min) d'instruction au vol sur hélicoptère → Sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées.

FI : Extension au privilège Vol de nuit (FCL 905.FI(f))	- Détenir la qualification de vol de nuit Part-FCL dans la catégorie appropriée d'aéronef : <input type="checkbox"/> Oui - Formation en ATO → Cf. Section 3 à compléter. - Copie des pages du carnet de vol avec nom/numéro de licence du FI de FI ayant vérifié la capacité à instruire le vol de nuit : <input type="checkbox"/> Oui
FI : Extension au privilège IR/SE (FCL 905.FI(h))	- Au moins <input type="text"/> h (200hdv min) en IFR dont <input type="text"/> h (50h maximum) aux instruments au sol dans un FSTD - Avoir suivi le cours de formation IRI (générique) → Cf. Section 3 pour plus d'informations. - Réussir une évaluation de compétences pour l'IRI → Cf. Section 4 pour plus d'informations.
FI : Extension au privilège IR/ME (FCL 905.FI(h)(3))	- Satisfaire aux exigences de délivrance du FI-IR/SE (Satisfaire aux exigences ci-dessus) ou être/avoir été FI-IR/SE : <input type="checkbox"/> Oui - Satisfaire au FCL.915.TRI(d)(2) : Au moins <input type="text"/> h (500hdv minimum) en tant que pilote sur hélicoptère dont <input type="text"/> h (100hdv minimum) en tant que PIC sur hélicoptère SP ME. + Satisfaire au FCL.910.TRI(c)(1) : Formation technique et de l'instruction au vol qui font partie du cours TRI → Cf. Section 3 pour plus d'informations.
FI : Extension au privilège à 1 ^{ère} QT ME (FCL 905.FI(i))	- Satisfaire au FCL.915.TRI(d)(2) : Au moins <input type="text"/> h (500hdv minimum) en tant que pilote sur hélicoptère dont <input type="text"/> h (100hdv minimum) en tant que PIC sur hélicoptère SP ME. + Satisfaire au FCL.910.TRI(c)(1) : Formation technique et de l'instruction au vol qui font partie du cours TRI → Cf. Section 3 pour plus d'informations.
FI : Extension à l'instruction aux qualifications d'instructeur : FI <input type="checkbox"/> Oui / IRI <input type="checkbox"/> Oui / STI <input type="checkbox"/> Oui (FCL 905.FI(j))	- Au moins <input type="text"/> h (500h minimum) d'instruction au vol hélicoptère. - Avoir réussi une évaluation de compétences avec un FIE → Cf. Section 4 pour plus d'informations.

3/6. Attestation de formation ATO

Fournir une attestation de formation ATO pour l'extension de privilèges d'une qualification d'instructeur ;

Si vous ne possédez pas cette attestation, un modèle est mis à votre disposition « 80i-FormLic » ; disponible en téléchargement : [ICI](#) (Section FI)
Vous devrez ensuite l'envoyer par email à l'ATO concernée afin que ce dernier complète l'attestation.

Et Copie du certificat d'approbation de l'ATO (**Si** l'ATO n'est pas approuvée par la France).

4/6. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

Fournir une Copie du compte-rendu de l'évaluation de compétence (cf. FCL.935).

Si vous ne possédez pas ce document, un modèle est mis à votre disposition « 23FormExa » ; disponible en téléchargement : [ICI](#) (Section FI)
Vous devrez ensuite l'envoyer à l'examineur concerné afin que ce dernier complète ce document.

⚠ Si l'examineur ayant conduit le test n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL, fournir : une copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/6. Enregistrement des vols solos/exercice en vol supervisés (À remplir par le(s) instructeur(s))

Fournir une attestation « Enregistrement des vols solos/exercices en vol supervisés »

Si vous ne possédez pas ce document, un modèle est mis à votre disposition « 61i-FormLic » ; disponible en téléchargement : [ICI](#) (Section FI)

6/6. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le		1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	